

Concept de protection pour les entraînements et les compétitions, valable dès le 20 décembre 2021

SWISS BASKETBALL

Lors de sa séance du 17 décembre, le Conseil fédéral a décidé de limiter la validité du certificat COVID aux personnes guéries ou vaccinées (2G) et d'imposer également un test dans certains cas (2G+). C'est le cas pour les différents sports et en particulier pour la pratique du Basketball.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du document relatif aux directives de SWISS OLYMPIC, valables à partir du 20 décembre 2021.

Nous vous rappelons également que le maintien des gestes barrières est absolument nécessaire, car le variant Omicron se propage très facilement.

Le statut de 2G+ est introduit. Il répond à deux critères :

- Vacciné (2^{ème} ou 3^{ème} dose) ou guéri depuis moins de 120 jours
- Vacciné ou guéri depuis plus de 120 jours **ET** testé (test PCR de moins de 72 heures ou test antigénique rapide de moins de 24 heures)

Pour rappel, les tests antigéniques rapides sont gratuits depuis le 18 décembre (pour les personnes vaccinées ou guéries).

Pour rappel également, le statut 3G correspond à des personnes totalement vaccinées, guéries ou présentant un test PCR de moins de 72 heures ou un test antigénique rapide de moins de 24 heures.

Les nouvelles mesures seront valables jusqu'au 24 janvier 2022.

D'autre part, l'obligation de test pour entrer sur le territoire Suisse est maintenue (test antigénique rapide de moins de 24h ou test PCR de moins de 72 heures). Cette obligation ne s'applique pas aux passagers entrant en Suisse par voie terrestre, en provenance de régions limitrophes.

MAIN PARTNERS



OFFICIAL SUPPLIERS



MEDIA PARTNERS

INSTITUTIONAL PARTNERS



Member



LIGUES PROFESSIONNELLES OU SEMI- PROFESSIONNELLES ET LIGUES NATIONALES DE LA RELEVE

Pour SWISS BASKETBALL, cela concerne la SB LEAGUE MEN, SB LEAGUE WOMEN, NLB MEN, NLB WOMEN, U16N et U18N

- Les entraînements et les compétitions sont maintenus.
- Les joueurs, coachs (coach et assistant) et arbitres sont soumis au système des 3G (vacciné, guéri ou testé).
- Les officiels de table, le reste du staff et tous les autres personnes concernées par l'organisation de la compétition sont soumis au système des 2G avec port du masque.
- En dehors du terrain, tout le monde est tenu au port du masque.
- Tous les rapprochements physiques non nécessaires et évitables doivent être proscrits (serrage de main, accolade, high five, body check, etc...).
- Le public et toutes les personnes dans la salle sont soumis à la règle des 2G (vacciné ou guéri) avec port du masque.
- Les consommations sont autorisées en position assise.
- Le club organisateur de la manifestation est chargé du contrôle des certificats COVID.
- Le respect des gestes barrières pour tous reste obligatoire

MAIN PARTNERS



OFFICIAL SUPPLIERS



MEDIA PARTNERS

INSTITUTIONAL PARTNERS



Member



COMPETITIONS JEUNESSE INTER-REGIONALES OU REGIONALES DES MOINS DE 16 ANS

Toutes les catégories d'âge jusqu'aux moins de 16 ans (U16) sont concernées.
Pour la catégorie U16, c'est la date anniversaire qui compte.

Par exemple, une joueuse ou un joueur qui atteint l'âge de 16 ans le 15 janvier 2022, n'est plus considéré comme U16, à partir de cette date.

- Les entraînements et les compétitions sont possibles sans restriction.
- Les compétitions organisées par SWISS BASKETBALL sont maintenues
- Les Associations régionales ont libre choix de maintenir ou de suspendre les compétitions qu'elles organisent pour ces catégories
- Les coaches et les arbitres sous statut 2G+ sont dispensés du port du masque
- Les coaches et les arbitres sous statut 2G doivent porter le masque
- Les officiels de table ont l'obligation du statut 2G et doivent porter le masque
- Le public et les parents ont obligation du statut 2G et doivent porter le masque
- Les consommations sont possibles en position assise
- Le respect des gestes barrières pour tous reste obligatoire
- Les clubs organisateurs de la manifestation sont responsables du contrôle des certificats COVID, à l'aide de l'application COVID CERTIFICATE CHECK

MAIN PARTNERS



OFFICIAL SUPPLIERS



MEDIA PARTNERS

INSTITUTIONAL PARTNERS



Member



COMPETITIONS A PARTIR DE 16 ANS POUR LES AUTRES LIGUES

Toutes les compétitions nationales, inter-régionales et cantonales U18, U20 et seniors, sont suspendues jusqu'au 24 janvier 2022.

- Les entraînements demeurent possibles (2G avec port du masque ou 2G+ sans masque)
- Le mélange des statuts, 2G avec masque et 2G+, n'est pas possible
- Les jeunes bénéficiaires d'une carte de talent de niveau national ou régional sont autorisés à s'entraîner (3G)
- Il est conseillé aux clubs de regrouper les joueuses et joueurs disposant du même statut pour les entraînements.
- Le traçage des groupes d'entraînements est obligatoire
- Il est important de prendre connaissance des dispositions cantonales ou locales, qui peuvent être différentes de celles de l'OFSP

MAIN PARTNERS



OFFICIAL SUPPLIERS



MEDIA PARTNERS

INSTITUTIONAL PARTNERS



Les principes ci-dessous doivent impérativement être observés lors des entraînements et des compétitions :

- Pas d'entraînements ni de compétitions en cas de symptômes

Les personnes qui présentent des symptômes **ne sont pas autorisées** à participer aux entraînements et aux compétitions. Elles doivent rester chez elles ou se faire tester.

- Porter le masque et garder ses distances

Pour les activités organisées à l'extérieur et à l'intérieur qui ne sont pas soumises à l'obligation de présenter un certificat COVID :

- Les poignées de mains et autres tapes amicales restent proscrites.
- À l'intérieur, où l'activité sportive n'est pas pratiquée, comme les vestiaires, les tribunes, les couloirs, etc., le port du masque est obligatoire.
- Pour toutes les personnes de plus de 12 ans qui ne participent pas directement à l'entraînement, le port du masque est obligatoire à l'intérieur.
- Il faut garder la distance entre les personnes (1,5 m), à chaque fois que cela est possible.

- Se laver soigneusement les mains

Le lavage des mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Se laver soigneusement les mains au savon avant et après l'entraînement permet de se protéger et de protéger son entourage.

- Désinfection du matériel

Le matériel utilisé pour l'entraînement et les compétitions (ballons, cônes, outils pédagogiques, etc..) doit être régulièrement désinfecté, à l'aide d'un produit spécifique.

- Désigner une personne responsable du plan coronavirus au sein du club

Chaque organisation proposant des entraînements doit désigner une personne responsable du plan coronavirus. Cette personne est responsable du respect des dispositions en vigueur.

Fait à Granges-Paccot, le 22 décembre 2021

Erik LEHMANN
DECT

MAIN PARTNERS



la Mobilière

CONCORDIA



OFFICIAL SUPPLIERS



SRG SSR



MEDIA PARTNERS

INSTITUTIONAL PARTNERS



Member

